

COMMUNE DE
GENILAC

5A - PLAN DE ZONAGE GENERAL (1/6000e)

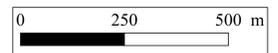
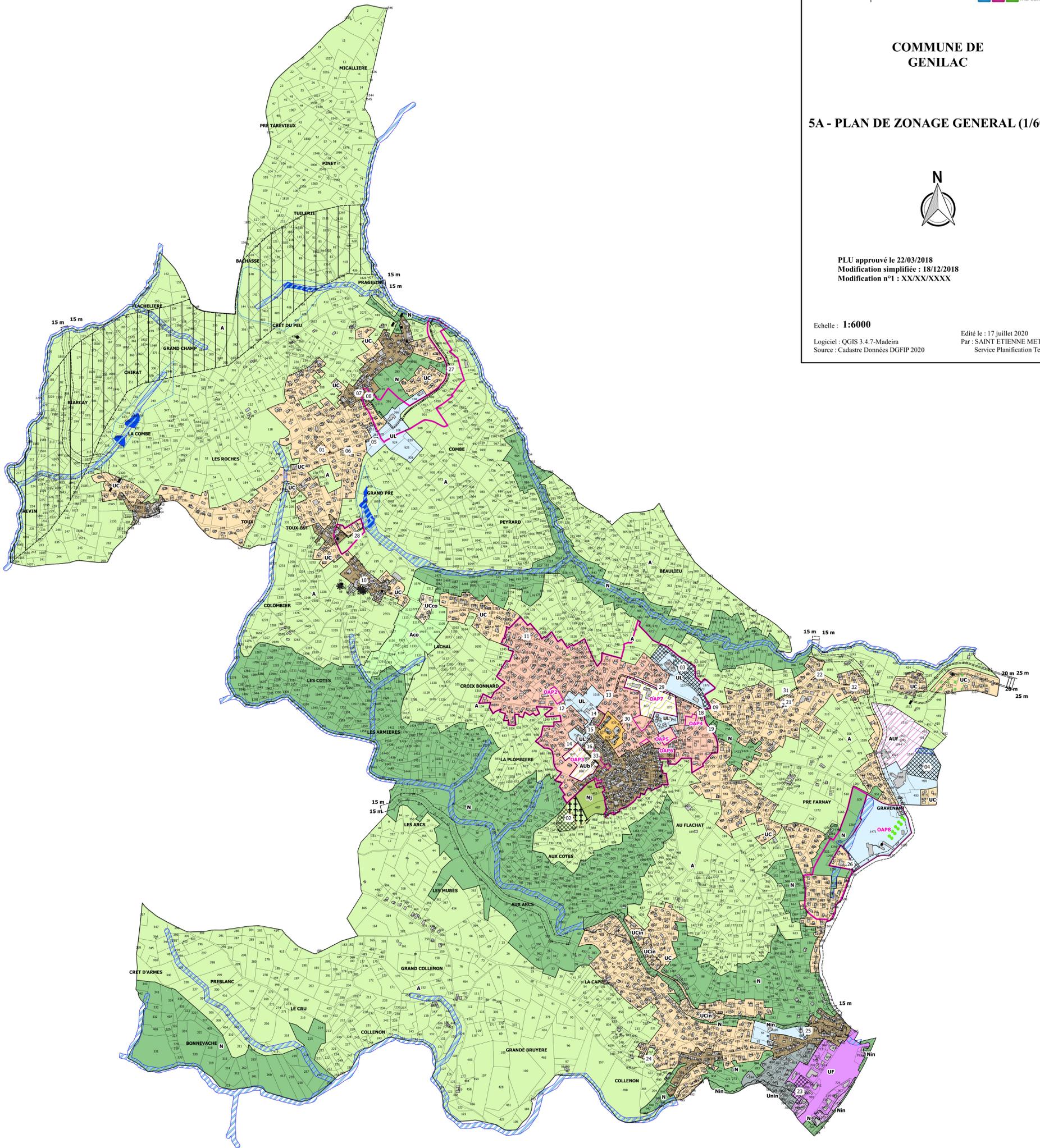


PLU approuvé le 22/03/2018
Modification simplifiée : 18/12/2018
Modification n°1 : XX/XX/XXXX

Echelle : 1:6000

Logiciel : QGIS 3.4.7-Madeira
Source : Cadastre Données DGFIP 2020

Édité le : 17 juillet 2020
Par : SAINT ETIENNE METROPOLE
Service Planification Territoriale



Légende

Zones Urbaines

- UA - Centre-bourg, Le Sardon, La Cula, et hameaux agricoles
- UA1 - Extension du centre-bourg
- UB - Densification du bourg (500 m autour de l'école)
- UC - Zone d'habitat pavillonnaire
- UCco - Zone d'habitat pavillonnaire en zone de continuité écologique
- UF - Zone d'activité
- UL - Zone d'équipements d'intérêt collectif
- Un - Zone d'habitat soumise à des nuisances
- AUB - Zone à urbaniser - habitat
- AUr - Zone à urbaniser - habitat et renouvellement urbain
- AUF - Zone à urbaniser - activité (parc artisanal communautaire)
- A - Zone agricole
- N - Zone naturelle
- Aco - Zone agricole en continuité écologique
- Nj - Espaces végétalisés privés et jardins familiaux

Zones urbaines à caractère inondable

- Nin - Zone naturelle à caractère inondable
- UAin - Centre-bourg, Le Sardon, La Cula, et hameaux agricoles à caractère inondable
- UCin - Zone d'habitat pavillonnaire à caractère inondable
- UFin - Zone d'activité à caractère inondable

Unin - Zone d'habitat soumise à des nuisances et à caractère inondable

Autres indications

- Entrée d'agglomération
42225_HABILLAGE_TXT_20200717
- Eléments de patrimoine à protéger pour des motifs culturels et historiques
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- Projet d'autoroute A45 ; bande déclarée d'utilité publique
- Cimetière
- Alignement d'arbre
- RDC commerciaux

Prescriptions

- Espaces de respiration des cours d'eau inconstructible (ripsylve)
- Emplacement réservé
- Espace de fonctionnalité des zones humides inconstructibles
- Marge de recul
- Orientations d'aménagement et de programmation
- Orientations d'aménagement et de programmation - modes doux
- Éléments de paysage à protéger (parcs et point de vue depuis la RD6)
- Zone humide